



www.sppmem.ca

Soirée d'introduction à la vie syndicale

Vous êtes à l'emploi de votre centre de services scolaire depuis moins de deux ans ?

Vous occupez un poste professionnel depuis moins de deux ans ?

Les deux questions précédentes vous semblent peut-être identiques, mais elles sont bien différentes quant à votre statut d'emploi. Cette petite subtilité n'est qu'un des aspects de notre convention collective, mais elle a une grande importance sur votre emploi.

Si vous désirez en savoir plus long sur d'autres points tels que:

- Le salaire
- Les vacances
- Les assurances
- Les congés de maladie
- Les congés spéciaux
- Les horaires de travail et le temps supplémentaire
- Etc.

Nous vous invitons à une soirée d'information qui aura lieu par vidéoconférence Zoom le **mercredi 22 avril 2026 de 18h à 20h**.

Inscription [obligatoire ici](#)

[Boîte à outils SPPMEM](#)

Notez que cette formation n'est pas offerte en rediffusion.

Union Education Evening!

Have you been employed by your school board for less than 2 years?

Have you been holding a professional position for less than 2 years?

These two questions may seem to be the same, but they mean different things when it comes to your employment status. This subtlety is only one of many in our Collective Agreement, but it is of great importance to your employment profile.

If you would like to know more about this and other subjects, such as:

- Salary
- Vacation
- Insurance
- Disability leaves
- Special leaves
- Work schedules and overtime
- Etc.

You are invited to a virtual evening information session via Zoom, **April 22, 2026, at 6pm in virtual mode** on the ZOOM platform.

[Mandatory Registration Here](#)

[Boîte à outils SPPMEM](#)

This session is not available for replay.